



DEMARCHES EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES AU CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES (CFE)



PERSONNE MORALE

A – CAS DE CREATION D'ENTREPRISE D'UNE SUCCURSALE OU D'UN BUREAU DE REPRESENTATION

1 Dossier à constituer :

- un questionnaire dûment rempli (Déclaration Mo), disponible au CFE ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité pour les nationaux, de la carte consulaire pour les ressortissants de CEDEAO ou du passeport pour les étrangers ;
- une photocopie du titre de séjour notamment la carte de séjour, le certificat de résidence ou le visa pour les étrangers ;
- une déclaration sur l'honneur de non condamnation disponible au CFE;
- trois (03) expéditions des statuts de la société mère avec domiciliation chez un notaire Togolais
- procès verbal de création d'une succursale
- le registre de commerce de la société mère
- une (01) photo d'identité du gérant ou du directeur de l'entreprise ;
- un plan de situation de l'entreprise à main levée.

2 Paiement de frais de prestation :

- **29.250 Fcfa** pour les nationaux et ressortissants de la CEDEAO;
- **34.250 Fcfa** pour les étrangers (ressortissants hors CEDEAO).

Le paiement s'effectue au comptoir du CFE.

Le reçu de versement est remis au CFE comme pièce justificative.

3 Délivrance d'un récépissé de dépôt de déclaration qui comporte la date de retrait de votre dossier.

CONTACTS

CFE

Angle Avenue de la Présidence et
Avenue Georges Pompidou
BP. 3210 LOME-TOGO

Tél. : (228) 22 20 63 60 / 22 23 29 00

Fax : (228) 22 21 47 30

E-mail : cfe@cfetogo.tg / Site Web: www.cfetogo.tg